

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL

N° 2025-078

OBJET :

Construction d'une nouvelle
crèche aux Gets – Abandon du
projet

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 mai, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Bellevaux, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 6 mai 2025

Présents :

Mmes MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MAUVAIS Joël, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :24
pour :24
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par Mme VERNET Josette à M. BERGER Jean-François,
- par Mme LEFANT Myriam à M. BÉARD Patrick,
- par Mme ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth à M. FOURNET Patrick,
- par M. MUFFAT Michel à M. DENNÉ Jean-Claude,
- par M. MUFFAT Jean-François à M. VINET Philippe.

M. LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 10 mai 2022 par laquelle il avait attribué à la société M'Architecte le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une nouvelle crèche sur la commune des Gets.

Elle souligne que, depuis lors, plusieurs éléments sont intervenus, remettant en cause la justification d'un tel investissement sur ce secteur :

- un surcoût important de près d'1M€ sur la route de contournement dont une partie à charge de la CCHC,
- le résultat de la nouvelle étude de besoins en crèche.

Au regard de ces nouveaux éléments, une rencontre a été organisée avec les représentants de la commune des Gets et, d'un commun accord, il est proposé d'abandonner le projet de construction, et de partir sur une restructuration de la crèche actuelle afin d'augmenter sa capacité et de répondre à une nécessité de remise aux normes des locaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **décide** d'abandonner le projet de construction d'une nouvelle crèche sur Les Gets,
- **décide** de résilier le marché public de maîtrise d'œuvre qui a été attribué à la société M'Architecte, ainsi que plus généralement tous les contrats qui ont été passés en vue de la réalisation du projet,
- **charge** Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHET

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

